PROGRAMME D'ACTION
2013 - 2018

# SAUVONS L'EAU !

*Dans dix ans, dans vingt ans,*
*aurons-nous assez d'eau ?*
*Assez d'eau pour boire ?*
*Assez d'eau pour faire pousser*
*les plantes ?*
*Assez d'eau pour éviter*
*qu'à toutes les raisons de faire*
*la guerre s'ajoute celle*
*du manque d'eau ?*
*Dans l'espoir de répondre*
*à ces questions, je me suis*
*promené. […]*
*J'ai rencontré des scientifiques,*
*des paysans, des religieux,*
*des constructeurs*
*de barrages […].*
*De retour de voyage,*
*voici maintenant venu*
*le moment de raconter.*

Erik Orsenna
L'Avenir de l'eau - 2008

# RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

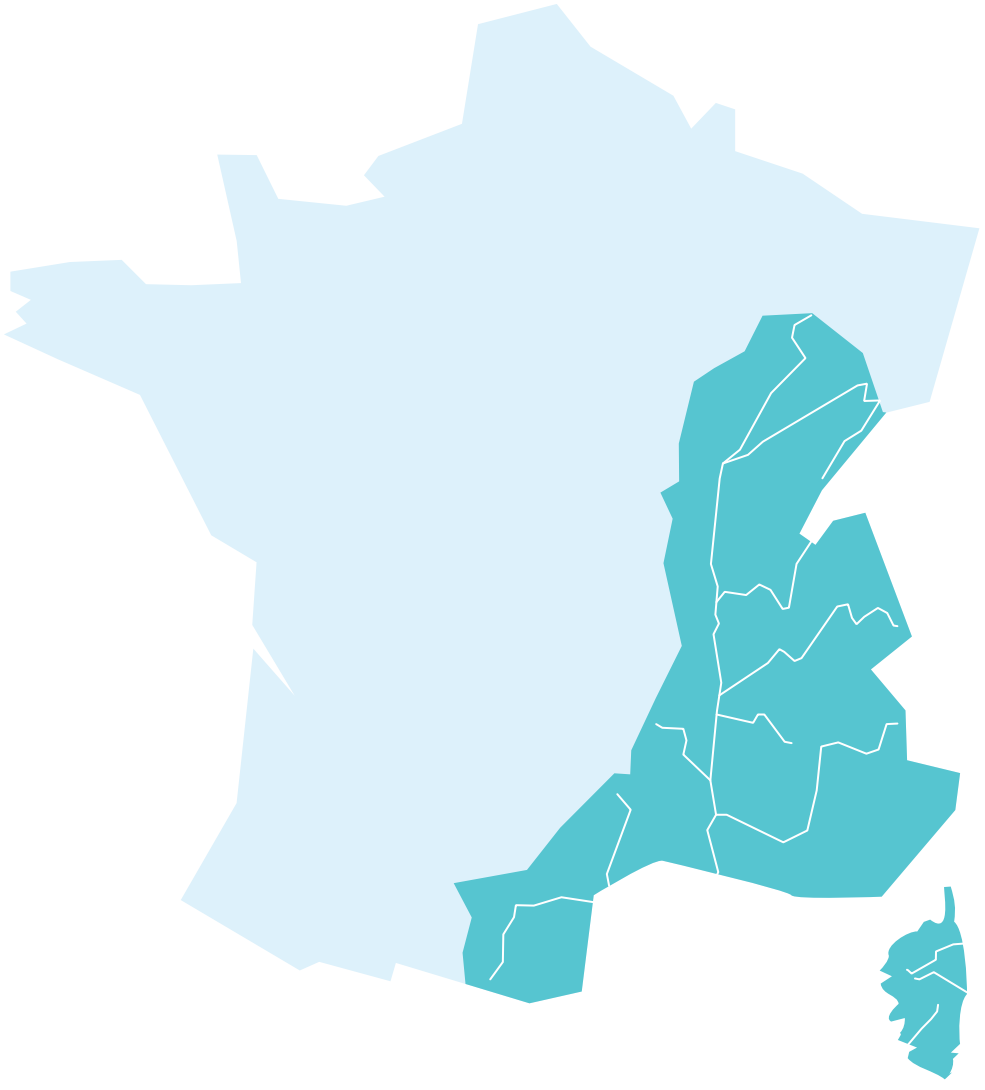

- Deux bassins hydrographiques : Rhône-Méditerranée et Corse
- 25 % du territoire français
- 14 millions d'habitants
- 20 % de l'activité agricole et industrielle nationale
- 13 000 km de cours d'eau
- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 380 collaborateurs, 4 délégations régionales et un budget de 524 millions d'euros par an



## L'AGENCE DE L'EAU, VOTRE PARTENAIRE POUR SAUVER L'EAU

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques. Elle agit en conjonction avec l'État (police de l'eau, DREAL) et en collaboration avec les conseils généraux et régionaux. Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et de Corse. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais, d'un défi partagé : sauver l'eau ! Pour gagner ce combat, l'agence de l'eau déploie sur le terrain un réseau de 170 conseillers répartis entre 4 délégations régionales dédiées à l'animation locale des politiques de l'eau. Des spécialistes capables d'orienter les collectivités, les industriels et les agriculteurs vers les solutions techniques adéquates, d'accompagner leur déploiement, leur exploitation, et d'aider à maintenir leurs performances dans le temps. L'agence rend les projets possibles en apportant son soutien financier aux opérations prioritaires qui permettront de sauvegarder et valoriser l'eau. Elle dispose en outre d'une connaissance sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires. Disponibilité de la ressource, état des milieux aquatiques : cette connaissance s'enrichit chaque jour, par la surveillance du bon état des eaux aujourd'hui et par l'étude des phénomènes émergents qui impacteront demain nos bassins.

# SOMMAIRE

Ensemble, sauvons l'eau !
- Page 6

Le programme d'action 2013-2018
- Page 8

Économisons l'eau sans plus attendre
- Page 12

Protégeons l'eau, protégeons notre santé
- Page 18

Remettons les rivières au cœur du territoire
- Page 26

Donnons-nous les moyens de nos ambitions
- Page 34

# ENSEMBLE, SAUVONS L'EAU !

L'eau, cette ressource vitale que l'on pensait renouvelable à l'infini, n'est pas inépuisable. 40 % des territoires de Rhône Méditerranée Corse souffrent désormais de pénurie chronique en eau. Dans la profondeur des nappes phréatiques, dans le lit des ruisseaux, des rivières, des fleuves, les volumes d'eau diminuent. Le réchauffement climatique et l'accroissement démographique ne sont pas sans expliquer ce phénomène qui compromet, et nos besoins les plus essentiels, et, à terme, la vie de nos territoires.

L'eau concerne notre santé. Les rejets domestiques, industriels et agricoles altèrent encore la qualité de la ressource, malgré l'immense progrès réalisé ces 20 dernières années notamment dans l'assainissement des eaux usées des villes. Les consommateurs, mais aussi les écosystèmes, attendent une meilleure protection. La survie des milieux aquatiques, continentaux comme littoraux, nous préoccupe : en rompant les continuités écologiques, en modifiant le cours des rivières, en détruisant les zones humides, en polluant les nappes d'eau souterraines, les régulations naturelles de ce bien public ont été bousculées.

Nul besoin de s'étendre sur les préjudices causés par de telles atteintes à l'eau : en tant que bien public, en tant que ressource essentielle, c'est l'homme qui est affecté dans son existence sociale lorsque l'eau l'est elle-même. Aujourd'hui, plus que jamais, décidons de sauvegarder l'eau : élus, pouvoirs publics, industriels, agriculteurs mais aussi particuliers, d'Asnières-sur-Saône à Bonifacio, de Saint Guilhem le Désert à Privas, nous avons tous d'incroyables possibilités d'actions !

Au précédent programme de l'agence, nous avons libéré ensemble nos rivières des pollutions urbaines en investissant massivement dans l'assainissement et ainsi nous avons repoussé un lourd contentieux européen qui menaçait. Nombreux furent ceux qui s'engagèrent en faveur d'une gestion raisonnée, durable et efficiente de l'eau, ce qui a payé, et continuera de payer. Mais l'émergence de nouveaux défis, tel le réchauffement climatique, l'accentuation de certains problèmes cruciaux, tel celui de la quantité d'eau disponible, obligent à maintenir intact cet engagement de chacun au service de tous. Aujourd'hui être audacieux pour l'eau, c'est lancer une chasse au gaspillage de l'eau en économisant sur les fuites des réseaux d'eau ou en modernisant l'irrigation. C'est libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates et éviter ainsi des coûts de dépollution importants. C'est rejoindre les pionniers de la nouvelle gestion des rivières qui recréent des continuités naturelles, restaurent les rivières abîmées et préservent les zones humides. C'est renforcer la gestion durable de notre patrimoine de l'eau. C'est enfin contacter l'agence de l'eau pour construire votre contrat de partenariat de leader de l'eau, sur-mesure. Si vous vous engagez pour l'eau, l'agence de l'eau est votre alliée.

Établissement public de l'État et garant de l'intérêt général, elle entend être le fer de lance de cette action résolue. Avec pour instrument de mobilisation son nouveau programme d'action « Sauvons l'eau » 2013-2018, conçu précisément pour apporter des solutions pérennes aux urgences de l'heure. Le présent livret vous donnera toutes les clefs des outils et des méthodes d'intervention de l'agence de l'eau, que vous soyez collectivités territoriales, industriels, agriculteurs ou particuliers.

C'est d'un seul homme, et avec combativité, que nous nous emparons d'un sujet qui concerne tous nos territoires. D'où la nécessité concomitante d'une solidarité sans faille entre les acteurs de l'eau, que le nouveau programme traduit par une exigence renforcée de justice fiscale : mutualisation des ressources financières d'un territoire à l'autre, rééquilibrage de l'effort financier en faveur des particuliers, meilleur ciblage des subventions, doublement du financement pour les économies d'eau, mais aussi application d'une règle d'or d'équilibre budgétaire, afin qu'aucune charge de dette n'incombe aux générations futures.

Le nouveau programme a été conçu comme un plan de conquête et de reconquête de la ressource en eau. L'agence de l'eau et ses agents mettront toute leur énergie, toute leur expertise et toute leur expérience au service d'un combat dont l'issue dépendra de la mobilisation de chacun. De la certitude, aussi, que le défi peut être relevé. Au côté de ses alliés, et avec leur concours, l'agence de l'eau se donne six ans pour le démontrer. De nos outils respectifs, de nos expériences, de nos savoirs, forgeons une volonté commune qui fasse que cet appel à la mobilisation ne devienne jamais un cri d'alarme.

**Ensemble, sauvons l'eau ! ■**

par Martin Guespereau,
directeur général
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

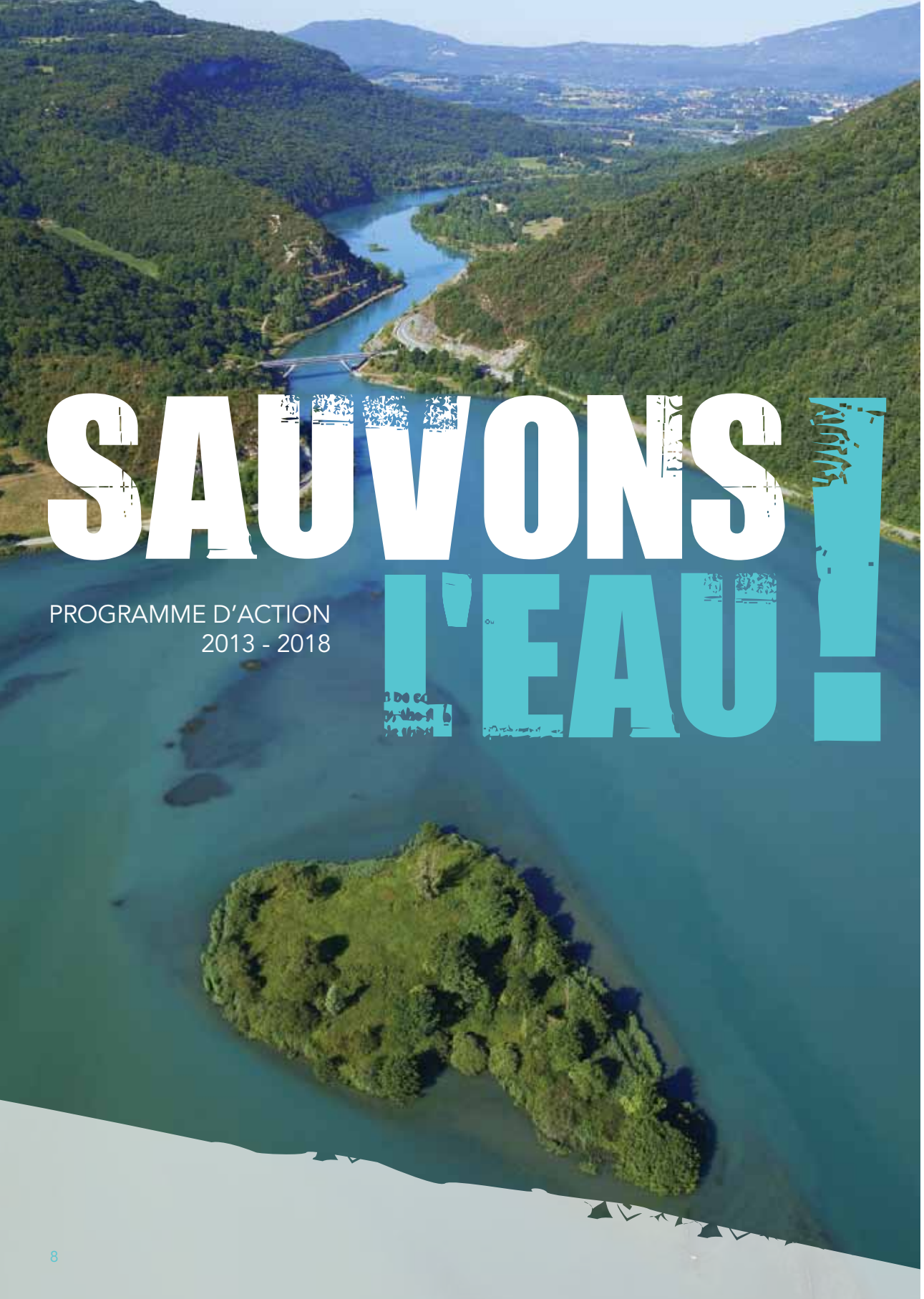




## ÉCONOMISONS L'EAU SANS PLUS ATTENDRE

## PROTÉGEONS L'EAU, PROTÉGEONS NOTRE SANTÉ

## REMETTONS LES RIVIÈRES AU CŒUR DU TERRITOIRE

### UN PROGRAMME POUR S'ORGANISER ET AGIR

Le programme d'action « Sauvons l'eau » fixe les priorités de financement et les champs d'intervention de l'agence de l'eau pour la période 2013-2018. Il accompagne à l'échelle des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse la mise en application des directives européennes, les SDAGE (Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et les réglementations nationales. Son objectif : sauver l'eau !

Menée dans une large concertation pendant plus d'un an, l'élaboration du programme d'action 2013-2018 a mobilisé plus de 1 000 personnes et l'ensemble des parties prenantes concernées, à travers de nombreuses réunions marquées par une très forte assiduité des participants.

*À l'échelle cosmique,*
*l'eau liquide est plus rare*
*que l'or.*

Hubert Reeves

# ÉCONOMISONS L'EAU SANS PLUS ATTENDRE

Le changement climatique est une réalité que nous ne pouvons plus nier et qui nous oblige à changer notre rapport à l'eau. De ressource abondante, l'eau est devenue une ressource précieuse, en danger, que chacun a le devoir d'économiser. Les habitudes commencent à changer, et les citoyens ferment déjà leurs robinets. Mais les réseaux d'eau potable fuient encore, jusqu'à perdre 50 % de leur eau entre le point de pompage et la livraison. Il est urgent d'agir. Tous ensemble et chacun à son échelle, mettons un terme au gaspillage.

**266 MILLIONS D'EUROS**

Un budget plus que doublé pour gérer la ressource en eau

Plus qu'ailleurs, notre territoire doit très sérieusement faire face à la question de l'économie de l'eau. C'est pour nous tous un réel enjeu d'avenir. Parce que 40 % de notre bassin Rhône-Méditerranée est déjà en état de manque d'eau, faisant de nos territoires les plus concernés par les pénuries d'eau en France. Parce que l'urbanisation croît ici plus vite qu'ailleurs. Parce que dans le même temps arrive le changement climatique : en 2080, la Méditerranée sera la région la plus touchée de France, avec 60 % de pluie en moins l'été.

## Un gisement d'économies exceptionnel

En ville, dans l'agriculture et dans l'industrie, le potentiel d'économies d'eau est vaste. En modernisant leur système d'irrigation et en mettant en place le « goutte à goutte », les agriculteurs peuvent diviser jusqu'à 10 fois leur consommation d'eau. Les communes, si elles limitent les fuites de leurs réseaux, limiteront les manques à gagner entre eau prélevée et eau facturée aux administrés. Elles pourront aussi optimiser leurs équipements et leur donner un dimensionnement plus approprié. Sans oublier que moins d'eau gaspillée, c'est aussi plus d'eau disponible pour d'autres usages.

Des solutions existent, et commencent à faire leurs preuves partout où elles ont été mises en place. Sur les territoires de Nîmes, Gignac, Saint-Ambroix, Ille sur Têt ou Nice par exemple, la bataille s'est engagée : modernisation des réseaux, pratiques agricoles adaptées, investissement dans des installations plus performantes. Et les premiers résultats sont là : une division par 2, par 4 ou plus encore de l'eau utilisée pour chaque usage. Sauver l'eau, c'est possible !



**› OBJECTIF :**

économiser 20 millions de $m^3$ d'eau par an, soit la consommation d'une ville de la taille de Montpellier

## Pour les collectivités, c'est le moment de s'engager dans un plan d'économies d'eau :

avec le programme d'action 2013-2018, même les collectivités situées hors des zones déficitaires en eau pourront bénéficier des financements de l'agence. Par ailleurs, le diagnostic des réseaux est obligatoire d'ici fin 2013.

## Une intelligence collective à développer

Si les initiatives individuelles sont nécessaires, nous devons en parallèle unir nos efforts et apprendre dès maintenant à gérer ensemble la rareté de l'eau. Au sein d'un même territoire, il s'agit avant tout de répartir l'eau de façon plus équilibrée entre ses différents usages. Les solutions sont nombreuses : favoriser la concertation entre les différentes catégories d'usagers, développer les usages multiples des installations, adopter une gestion collective des ouvrages existants ou, côté industrie hydroélectrique, relever les débits réservés des barrages et des ouvrages hydrauliques. La voie des économies d'eau est ouverte. À nous de la suivre pour sauver l'eau !

*Anticiper les conséquences du réchauffement climatique*

*Les scientifiques sont unanimes : le réchauffement climatique est une réalité, dont les répercussions sur les quantités d'eau disponible se font déjà sentir. Aussi est-il indispensable, dès aujourd'hui, d'imaginer des solutions qui en tiendront compte. Un plan de bassin d'adaptation au changement climatique, piloté par l'agence de l'eau, en collaboration avec l'État et les 5 conseils régionaux concernés, est en cours de préparation pour 2013. Il explore toutes les solutions pour faire face au manque d'eau à venir. 4 cartes de vulnérabilité identifient les zones les plus sensibles pour l'agriculture, la ressource en eau, les activités liées à la neige et la biodiversité. Elles croisent les données de fragilités déjà perceptibles dans nos territoires et les évolutions climatiques estimées. Enfin le plan comprendra des mesures d'adaptation pour les bassins des principaux cours d'eau et servira de feuille de route dans les plans régionaux sur l'eau.*

**POUR PASSER À L'ACTION et économiser l'eau sans attendre (collectivités)**

| Phase du projet | | Étapes | Financement de l'agence |
|---|---|---|---|
| 1 | Études préalables | Diagnostic des réseaux, schéma directeur eau potable | Jusqu'à 50 % |
| 2 | Démarches réglementaires<br>Inventaire de patrimoine 50 % | Inventaire de patrimoine | Jusqu'à 50 % |
| 3 | Travaux ou investissements | Réduction des gaspillages et réparation des fuites | Jusqu'à 50 % |

**POUR PASSER À L'ACTION et économiser l'eau sans attendre (agriculteurs)**

| Phase du projet | | Étapes | Financement de l'agence |
|---|---|---|---|
| 1 | Études préalables | Étude stratégique de gestion de l'eau d'irrigation 80 % | Jusqu'à 80 % |
| 2 | Démarches réglementaires | Mise en place de la gestion collective | Jusqu'à 80 % |
| 3 | Travaux<br>ou investissements | Économies d'eau<br>Travaux ou investissements sur les territoires en déficit | Jusqu'à 50 %<br>Jusqu'à 80 % |

# SAUVONS L'EAU ils l'ont fait

## ▸CANAL DE GIGNAC (34) : mieux irriguer pour moins gaspiller

En moyenne vallée de l'Hérault, 3 500 hectares sont irrigués par le canal de Gignac. Face au manque d'eau récurrent et dans le cadre d'une politique locale d'économies d'eau et de partage de la ressource, l'Association syndicale du canal de Gignac modernise le dispositif d'irrigation. 80 % des agriculteurs optent pour le goutte à goutte, ce qui génère une économie de 20 millions de $m^3$ par an et multiplie par 2,5 le débit du fleuve Hérault à l'aval de la prise d'eau. Autres bénéfices : le développement d'une agriculture plus compétitive grâce à la maîtrise de la qualité du raisin, un gain sur les rendements viticoles et sur l'organisation du travail, et la baisse d'érosion des sols liée à la transformation des pratiques agricoles.

Coût de l'opération : 13,4 millions d'euros dont 3,2 millions d'euros apportés par l'agence de l'eau

## ▸COMMUNE D'ILLE-SUR-TÊT (66) : un combat de longue haleine contre les fuites d'eau potable

Depuis 2002, la commune d'Ille-sur-Têt (Pyrénées-Orientales) lutte systématiquement contre les fuites de son réseau d'eau potable. En dix ans, le rendement est passé de 24 à 71 % ! La démarche a tout d'abord consisté à faire un diagnostic des réseaux, qui a permis de constater le mauvais état des canalisations et l'inefficacité du système de pompage. Verdict : 900 000 $m^3$ étaient prélevés par an, mais seuls 221 420 étaient facturés. Il fallait tout repenser. La Ville a donc engagé en 2005 la fermeture de trois puits sur quatre et l'installation d'une nouvelle pompe reliée à des réservoirs (travaux financés avec l'aide du Conseil général à hauteur de 30 % et de l'agence de l'eau à hauteur de 40 %). Trois ans plus tard, elle engageait avec les mêmes niveaux de financement un programme de remplacement des canalisations. Elle entend à présent engager une seconde tranche de remplacement pour ses canalisations. Objectif : atteindre un rendement de 86 %.

Coût de l'opération : 928 500 euros dont 456 000 euros apportés par l'agence de l'eau.



## ▸BASSIN DE LA MARE (34) : quand la concertation permet d'agir plus efficacement

Située en tête du bassin versant de l'Orb, dans l'Hérault, la Mare souffre régulièrement d'étiages sévères. En cause, des prélèvements qui n'ont cessé de croître pour satisfaire notamment l'irrigation agricole et les besoins en eau potable. Le syndicat mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a d'abord porté son attention sur l'optimisation du rendement des réseaux d'eau potable, avec des recherches de fuites sur tout le territoire. En parallèle, un travail de concertation avec les agriculteurs a débouché sur des travaux permettant de limiter les pertes dans les canaux d'irrigation, et sur l'instauration de "tours d'eau" régulant les prélèvements dans le temps. Tous les acteurs se sont mis d'accord sur le débit minimal de la rivière nécessaire au maintien de son bon état écologique. En moyenne, on observe un gain de 26 % du débit d'étiage du cours d'eau. « Un tel plan de gestion, parce qu'il implique toutes les personnes concernées, a bien plus de poids qu'un arrêté préfectoral », explique Laurent Rippert, directeur du syndicat.

Coût de l'opération : 132 000 euros dont 50 % apportés par l'agence de l'eau.

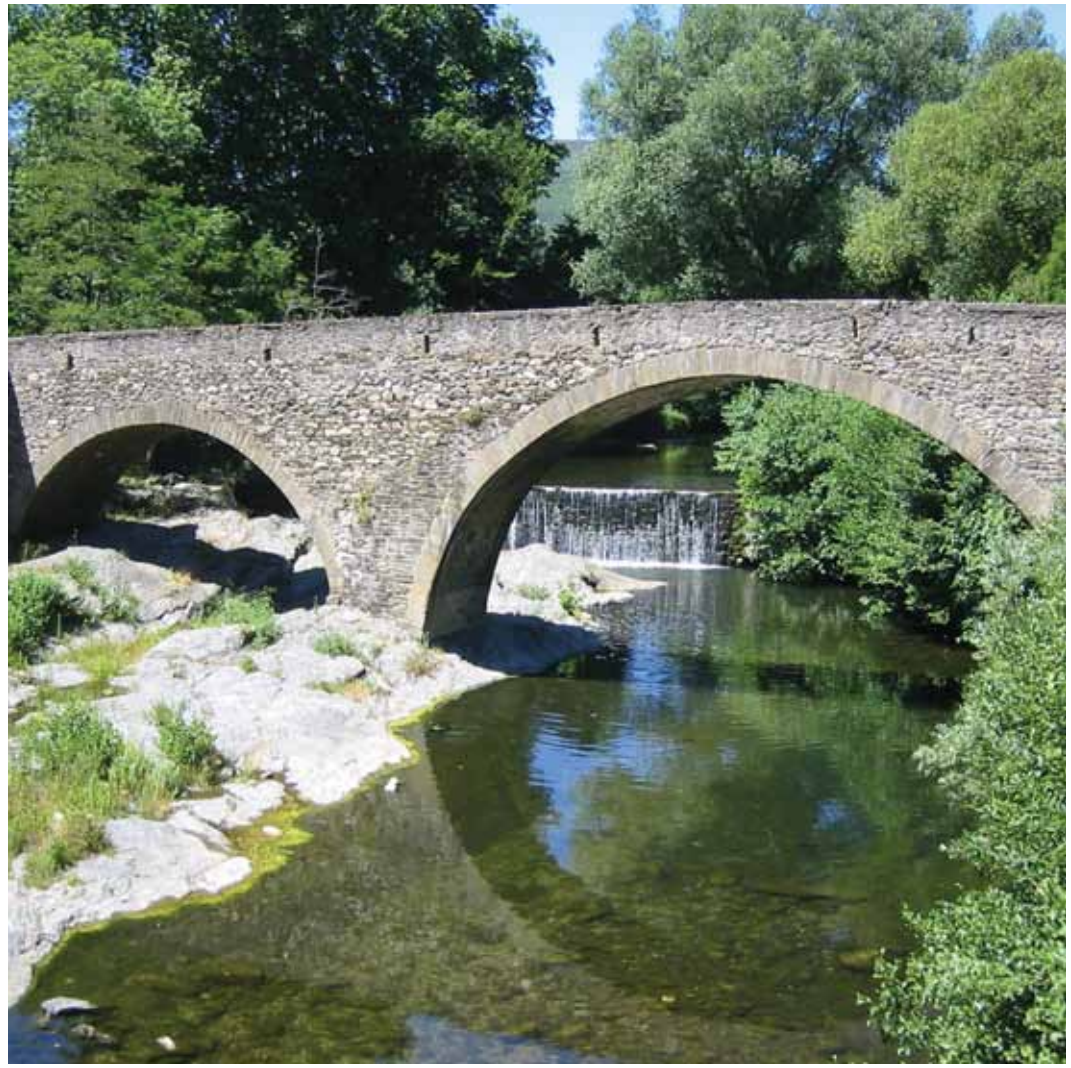

*Au Léman, le Rhône*
*est comme un jeune homme ;*
*à la Méditerranée,*
*il est comme un vieillard.*

Victor Hugo

# PROTÉGEONS L'EAU, PROTÉGEONS, NOTRE SANTÉ

Pesticides, résidus de médicaments, substances chimiques, composés organiques, métaux… les polluants de l'eau sont nombreux et dangereux. Protéger notre santé de ces agresseurs, c'est mener deux combats de front : en amont, au niveau des captages et des sources ; en aval, avec l'assainissement et le traitement des eaux usées domestiques et industrielles.

288
MILLIONS
D'EUROS
pour préserver l'eau potable dont un budget doublé de 190 M€ pour réduire les pollutions agricoles en ciblant les captages

## Libérons les captages des nitrates et des pesticides

Utilisé en zones agricoles sur les cultures mais aussi par les collectivités et même par les particuliers, le glyphosate est le plus répandu des pesticides. Aujourd'hui, on le retrouve dans les trois-quarts des rivières du bassin Rhône-Méditerranée.

Au total, la moitié des nappes est polluée au-delà des normes de qualité. Pourtant, en France mieux qu'ailleurs, nous disposons d'outils juridiques pour agir : le code de l'environnement, le code de la santé publique. Le problème a également été pointé d'un point de vue politique par le Grenelle de l'environnement. À cela s'ajoute la préoccupation des citoyens, sensibilisés à la question et désireux de voir le risque pesticide définitivement écarté de leur eau potable. Régler durablement la question des pesticides, et ainsi contribuer à sauver l'eau, c'est porter le combat en priorité au niveau des captages. Et l'objectif est atteignable, puisque seulement 3 % de la surface agricole utile est en fait concernée pour les 214 captages les plus atteints du bassin. Alors comment agir ? Il faut la volonté d'une commune pour assurer une action pérenne autour de ses captages.

Mieux que quiconque, c'est elle qui pourra fédérer une action collective engageant tous les utilisateurs de pesticides, agriculteurs mais aussi collectivités, gestionnaires d'infrastructures et particuliers.

## Traitons le problème à sa source

En 2004, la ville de Besançon lance un plan de sécurisation de la ressource à l'échelle de son bassin, véritable château d'eau naturel où les eaux s'infiltrent dans un milieu souterrain très vulnérable aux pollutions. Lorsqu'il évoque la reconquête de la source d'Arcier, Jean-Louis Fousseret, maire de Besançon, se souvient : « En 2003, nous étions arrivés à une situation critique : un fort taux de nitrates, la présence de nombreux pesticides, des polluants divers… Avec plusieurs dépassements des normes de potabilité, au risque de mettre en péril la viabilité de cette source, essentielle pour nous, puisqu'elle alimente près de la moitié des Bisontins ». Jean-Louis Fousseret opte alors pour une solution collective de protection de la source, faisant appel à la responsabilité de chacun des acteurs : une solution de bon sens, naturelle, et qui s'attaque vraiment à l'origine du problème. En premier lieu, à l'issue d'un diagnostic des pollutions, des outils juridiques fixent le périmètre de protection de la source. Un plan de prévention des risques est instauré. Un comité de pilotage se met en place. Les agriculteurs se mobilisent pour réduire l'usage des herbicides : 25 % en moins sur 1 300 hectares de grandes cultures. Tout comme les communes et les utilisateurs professionnels (Réseau ferré de France, aérodrome), qui réduisent puis suppriment totalement l'utilisation des pesticides. Suivis sur plusieurs années, ces efforts sont couronnés de succès. Signe que le captage est sauvé, la qualité des eaux de la source d'Arcier s'améliore. Jean-Louis Fousseret souligne : « Aucun dépassement des normes de potabilité n'a été constaté en 8 ans ». Les économies pour la ville et ses habitants sont conséquentes : 1 million d'euros correspondant à l'achat d'une unité de traitement de l'eau et près de 100 000 euros consacrés chaque année à son fonctionnement. Jean-Louis Fousseret conclut : « Le prix de notre eau reste l'un des plus bas de France. Et de plus, les rendements des agriculteurs ont été maintenus ! ».

**› OBJECTIF :**
protéger
les 214 captages
prioritaires

## PRÉVENIR OU GUÉRIR ?

*Chaque année, les pollutions par les pesticides et les nitrates imposent aux ménages français des surcoûts de dépollution de 400 à 700 millions d'euros[1] répercutés sur leur facture d'eau. Selon un rapport de la Cour des comptes, traiter une eau polluée par les pesticides pour la rendre potable coûte 2,5 fois plus cher que de mettre en place des mesures de prévention des pollutions auprès des agriculteurs.*

(1) Selon le rapport 2011 du Commissariat général du développement durable

SAUVONS L'EAU ils l'ont fait

### ▸ HAUTE BOURBRE (38)
### Des coûts évités sur le traitement de l'eau potable

Avec l'achat de 21 hectares de parcelles situées à proximité des aires d'alimentation des captages et la mise en place des baux environnementaux, le syndicat mixte d'assainissement de la Haute Bourbre a préservé ce périmètre en remettant en herbe des surfaces cultivées. Outre l'impact sur la qualité de l'eau distribuée, tant au niveau microbiologique qu'au niveau physico-chimique, cette action préventive a permis de faire des économies sur le coût de traitement de l'eau brute avant consommation. Avec, au final, un bénéfice pour l'usager sur le prix de l'eau.

Coût des acquisitions foncières :
121 000 euros,
dont 80 % financés
par l'agence de l'eau.

## POUR PASSER À L'ACTION et protéger les captages (collectivités)

| | Phase du projet | Étapes | Financement de l'agence |
|---|---|---|---|
| 1 | Études préalables par les communes pour les 214 captages prioritaires | Délimitation de l'aire d'alimentation de captage<br>Diagnostics des activités polluantes<br>Poste d'animation | Jusqu'à 80 % |
| 2 | Démarches réglementaires | Montage du dossier technique | 7 250 euros par point d'eau |
| 3 | Travaux ou investissements | Acquisition de parcelles et indemnisation des prescriptions de la DUP dans les périmètres réglementaires (immédiats et rapprochés) Travaux de protection | Jusqu'à 50 % |

## POUR PASSER À L'ACTION et protéger les captages (agriculteurs)

| | Phase du projet | Étapes | Financement de l'agence |
|---|---|---|---|
| 1 | Études | Diagnostic individuel d'exploitation, accompagnement technique, appui au changement de pratiques | Jusqu'à 50 % |
| 2 | Travaux ou investissements | Mesures agro-environnementales relatives à la lutte contre les pollutions par les nitrates et les pesticides | Jusqu'à 50 % |
| | | Investissements permettant de réduire les pollutions dues à l'usage des engrais et des pesticides (captages prioritaires) | Jusqu'à 80 % |
| | | Conversion à l'agriculture biologique | Jusqu'à 50 %* |

*Les fonds européens complètent l'aide de l'agence pour couvrir 100 % du coût de la Mesure agro-environnementale.

### Réduisons les émissions de substances dangereuses grâce à l'innovation

Mercure, perchloroéthylène, benzène… 3 substances dangereuses pour l'homme mais aussi 3 des 41 substances qui qualifient la qualité de nos eaux et le bon état de nos milieux aquatiques. Même à très faible concentration, ces composés toxiques appauvrissent la vie biologique de nos rivières, lacs et eaux côtières. Plus encore, certaines substances présentent un caractère cancérogène ou mutagène pour l'homme. L'heure est à l'action pour réduire les impacts actuels et futurs des émissions de substances dangereuses. Une première étape en 2010-2012 a permis de mesurer les flux des principaux émetteurs industriels et urbains des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Côté industriels, 15 % d'entre eux vont devoir mettre en place des mesures de réduction de leur flux. Cela passe bien souvent par l'innovation.

À l'instar du site chimique de Solvay à Tavaux dans le Jura qui a radicalement éliminé le mercure de son process, ou encore de Peugeot Citroën qui améliore son procédé de peinture sur son centre de production de Sochaux (25). Les efforts doivent aussi être menés collectivement afin de réduire les pollutions dispersées provenant d'une multitude d'acteurs sur un même territoire restreint. Dans ce cas, seule une action coordonnée avec les partenaires de ce territoire (agglomération, branche professionnelle, syndicat…) peut permettre un gain sur la qualité de l'eau.



## S'ADAPTER AUX POLLUTIONS ÉMERGENTES

*À propos des nouveaux polluants (et notamment des résidus médicamenteux), il n'existe aujourd'hui aucune contrainte réglementaire, mais cette question est légitime. Il est nécessaire d'en cerner les effets et l'enjeu. Aussi, l'agence de l'eau accompagne l'acquisition de connaissances sur la contamination des milieux aquatiques par ces molécules via des projets de R & D.*

## POUR PASSER À L'ACTION et réduire les émissions de substances dangereuses

| | Phase du projet | Étapes | Financement de l'agence |
|---|---|---|---|
| 1 | Études préalables | Études diagnostic/dimensionnement, bilans pollutions, essais pilote | Jusqu'à 50 % |
| 2 | Travaux ou investissements | Travaux de réduction des pollutions (mise en place de technologies propres, travaux de séparation des réseaux, travaux de réduction des volumes d'effluents à traiter, ouvrages d'épuration…)<br>Investissements relatifs aux déchets dangereux pour l'eau (amélioration de la collecte et des conditions de stockage)<br>Opérations de communications et de sensibilisation | Jusqu'à 50 % |

Ces taux sont augmentés de :
- 10 % pour les entreprises moyennes et de 20 % pour les petites entreprises.
- 10 % sur les technologies innovantes

SAUVONS L'EAU ils l'ont fait

### ▸SITE INDUSTRIEL DE SOLVAY À TAVAUX (39)
### Une élimination radicale du mercure

D'ici 2020, il n'y aura plus en Europe de production de chlore utilisant l'électrolyse à cathode de mercure. Le site industriel de Solvay, à Tavaux, l'une des plus importantes plateformes chimiques de France, a anticipé cette évolution : depuis décembre 2012, les électrolyses à mercure sont remplacées par une nouvelle unité utilisant des membranes d'une capacité de 240 kt/an de chlore. Ce changement de procédé n'a que des avantages. L'impact sur le milieu aquatique est supprimé, mais aussi les émissions dans l'air. Ceci s'accompagne d'une meilleure hygiène industrielle en usine et de l'arrêt de la pollution atmosphérique. Autre avantage : la réduction de 20 % de consommation d'électricité pour l'électrolyse. Il restera à démanteler l'atelier actuel qui contient 600 t de mercure qui seront traitées et éliminées dans le respect des normes en vigueur au cours de l'année 2013.

Coût des opérations : 85,4 millions d'euros, dont 945 000 euros financés par l'agence de l'eau.

## Assainissement et eau potable : accélérons l'équipement des petites villes et des territoires ruraux

Après 20 ans d'efforts pour remettre à niveau le parc français des stations d'épuration, le défi de l'assainissement dans les grandes villes est en passe d'être gagné : fin 2013, l'ensemble des villes de plus de 15 000 habitants seront en conformité avec la réglementation. Du rouge, les indicateurs de qualité des eaux sont passés au vert. Les poissons reviennent en aval des villes. À Lyon par exemple, ce sont 100 tonnes de rejets organiques quotidiens dans le Rhône qui sont désormais évités.

Ce combat mené pour sauver l'eau au niveau des grandes agglomérations, l'agence de l'eau le poursuit sur les stations des plus petites villes ainsi qu'en milieu rural. 90 % des équipements les plus anciens traitent les eaux usées de moins de 1 000 équivalents-habitants. Aujourd'hui, c'est au cœur de ces territoires ruraux que doit se porter la bataille de l'eau propre. L'agence augmente de 50 % les dotations au bénéfice du rural pour accélérer l'équipement d'assainissement et le renouvellement des réseaux d'eau potable. Les grandes villes ont marqué l'essai. Pour le transformer, il faut désormais agir sur tous les terrains. Le grand match de l'assainissement et de l'eau potable sera alors définitivement gagné.

### SÉCURISER L'ASSAINISSEMENT PAR TEMPS DE PLUIE

*Un orage peut faire déborder une station d'épuration et des réseaux d'assainissement. Il peut ainsi être à l'origine d'une pollution importante, au point de réduire à néant les résultats de plusieurs années d'efforts. C'est pourquoi toute politique d'assainissement doit prendre en compte la maîtrise des débordements pluviaux. Cela est particulièrement vrai pour les points sensibles situés près des zones de baignades, régulièrement menacés par des risques de fermeture de plage.*

## Apprenons à gérer durablement notre patrimoine de l'eau

3 700 stations d'épuration, 650 usines de traitement de l'eau potable, plus de 270 000 kilomètres de réseaux d'assainissement et d'eau potable : tel est le patrimoine de l'eau, évalué à plus de 85 milliards d'euros. Financé en partie par l'agence de l'eau, il est placé sous la responsabilité des collectivités des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Or gérer ce patrimoine, c'est l'entretenir dans la durée, d'un point de vue technique notamment, en maintenant un haut niveau de performance de ces ouvrages. Aujourd'hui, seul un quart des services d'assainissement a de bonnes pratiques en matière d'amortissement et provisionnent le renouvellement de leur patrimoine[1]. De cette manière, ils s'assurent une certaine maîtrise du prix de l'eau. Pour les autres, ce prix ne couvre pas les prochaines échéances d'entretien et de renouvellement des ouvrages.

(1) Étude Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - 2012

### ADAPTER LES STATIONS D'ÉPURATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

*Avec le développement de nouveaux procédés, les systèmes d'épuration deviennent de plus en plus énergivores. Dans le cadre de son programme d'action 2013-2018, l'agence de l'eau accompagne le Grenelle de l'environnement par le financement de diagnostics énergétiques.*



1,97 MILLIARD D'EUROS investis pour garantir les performances d'assainissement, lutter contre les rejets industriels et sécuriser l'eau potable

dont 600 MILLIONS D'EUROS consacrés aux communes rurales

# SAUVONS L'EAU ils l'ont fait

### ▸ COMMUNE DE SAINT-AMBROIX (30)
### Le choix d'une meilleure gestion de l'eau

Fuites sur les réseaux, mauvaise épuration des eaux, augmentation des coûts généraux de fonctionnement… Victime d'une gestion passive de la ressource en eau, la commune de Saint-Ambroix, dans le Gard, décide en 2009 de mettre en place une nouvelle politique de l'eau. Pour gérer durablement cette ressource sensible, la régie des eaux actualise ses schémas directeurs, puis lance le remplacement d'ouvrages vétustes. Menées en parallèle, la télésurveillance et la recherche de fuites permettent d'économiser plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes d'eau par an. De 34 % en 2008, le rendement des réseaux monte à 48 % dès la première année avec un objectif de 70 % pour fin 2013. Pour financer ces travaux - dont une nouvelle station d'épuration - d'un coût de 5,7 millions d'euros, la collectivité décide d'augmenter son prix de l'eau, jusqu'alors trop bas pour faire face au renouvellement nécessaire des installations.

Coût des opérations : 5,7 millions euros, dont 32 % financés par l'agence de l'eau.

*Les rivières sont des chemins*
*qui marchent et qui portent*
*où l'on veut aller.*

Blaise Pascal

# REMETTONS LES RIVIÈRES AU CŒUR DU TERRITOIRE

« Nous avions de l'or dans ce territoire mais nous ne le savions pas ». L'or bleu, c'est la rivière. Sa valeur est inestimable pour un territoire, si on sait la révéler : la restaurer comme un patrimoine, en lui redonnant des berges douces, des arbres et des méandres, c'est jouer la carte de l'attractivité pour les riverains et les touristes. En redonnant de l'espace de mobilité aux rivières endiguées, nous nous protégeons naturellement des crues. C'est un service majeur et gratuit rendu par la nature que nous avons oublié. Pareil pour les zones humides et l'eau potable. Bref, soyons les pionniers de cette politique de l'eau qui replace les rivières au cœur des territoires.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, deux-tiers des rivières en mauvais état écologique ont subi de graves déformations physiques, et un tiers des zones humides a disparu en 20 ans. Un nouveau souffle doit mettre fin au tout béton pour rétablir le fonctionnement et la physionomie naturels des cours d'eau. Rendons aux rivières leur espace de vie en engageant des travaux : reméandrage, recharges sédimentaires, restauration des habitats aquatiques... Nous contribuerons ainsi à sauver l'eau tout en améliorant le cadre de vie des citoyens.

414
MILLIONS D'EUROS
des moyens doublés

## Des trésors écologiques sous-estimés

Généralement méconnues, souvent malmenées, les zones humides assurent une épuration naturelle et contribuent à la recharge des nappes phréatiques. En période de pluie, telles une éponge, elles limitent les crues en absorbant l'eau en excès qu'elles restitueront en saison sèche pour soutenir le débit des cours d'eau. De la même manière, une rivière libérée de toute contrainte de mobilité et retrouvant ainsi un fonctionnement naturel devient l'une des meilleures préventions contre les inondations.

## Réapprenons à gérer l'eau au naturel : une idée neuve

Au fil des années, l'homme a voulu maîtriser la rivière en bétonnant les berges, en construisant des barrages ou en mettant en place des seuils. Or ces aménagements artificiels ne permettent plus aux sédiments de s'écouler, ni aux poissons de circuler librement. Pire, ils aggravent les crues et génèrent des frais de gestion sans fin. Avouons-le : cette voie est sans issue. Redonner aux rivières leur forme naturelle est le meilleur moyen de laisser la nature faire son travail. Pour un coût souvent bien moindre.



### › OBJECTIF :

- rétablir la libre circulation des poissons et des sédiments sur 600 seuils et barrages
- restaurer 100 km de rivières
- restaurer 10 000 hectares de zones humides

Le projet engagé par le Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain, en partenariat avec le conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes pour la restauration de lônes, en est une illustration. Il s'agissait de préserver 40 km d'espaces de liberté pour la rivière classés en zone non urbanisable dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU). Mais la seule préservation de l'espace de liberté ne suffisant pas, une recharge sédimentaire de la rivière a été effectuée grâce à 85 000 $m^3$ de matériaux récupérés lors de travaux sur les lônes de l'Ain et sur l'Albarine pour un montant de 210 000 €. Ce projet a été soutenu par l'agence de l'eau. Aujourd'hui, les résultats sont là : le lit de la rivière se stabilise sur certains tronçons ce qui protège les infrastructures, le niveau de la nappe est maintenu, la rivière conserve son attractivité pour les poissons.

## Un projet d'avenir pour le territoire

Souvent, la restauration des rivières et des zones humides va de pair avec un aménagement du territoire, et concourt à sa mise en valeur. Les berges réhabilitées voient revenir les promeneurs et les aires de détente s'y installent. Le tourisme vert repart. La valorisation des zones humides offre de nouveaux espaces de loisir. Le développement des activités de pleine nature (sport nautique, pêche, randonnées...) crée du lien social autour de la rivière.

## Des aides avantageuses à saisir avant 2015

Offre de lancement, les taux de l'agence pour la suppression ou l'aménagement des seuils culminent jusqu'à 80 % pour les seules 3 premières années du programme, avant de décroître.

### SRCE ET SDAGE : DEUX POLITIQUES CONVERGENTES POUR RESTAURER SANS TARDER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

*Issu des travaux du Grenelle de l'environnement, le « Schéma régional de cohérence écologique » (SRCE) dresse un inventaire de la trame verte et bleue régionale. De son côté, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) fixe les orientations fondamentales d'une gestion durable de l'eau. Cette convergence a conduit l'agence de l'eau et les régions à soutenir ensemble de nouveaux projets de territoire.*

**POUR PASSER À L'ACTION et restaurer ou protéger une zone humide**

| Phase du projet | | Étapes | Financement de l'agence |
|---|---|---|---|
| 1 | Études préalables | Études de connaissance,<br>Élaboration de plans de gestion d'une zone humide | Jusqu'à 50 %<br>Jusqu'à 80 % |
| 2 | Travaux ou investissements | Achat d'une zone humide<br>Autres travaux de restauration | Jusqu'à 80 %<br>Jusqu'à 50 % |

**POUR PASSER À L'ACTION et restaurer une rivière, un lac ou une lagune, le littoral**

| Phase du projet | | Étapes | Financement de l'agence |
|---|---|---|---|
| 1 | Études préalables | Études de connaissance<br>Élaboration de plans de gestion | Jusqu'à 50 % |
| 2 | Travaux ou investissements | Restauration de la continuité écologique (poissons et sédiments)<br>Autres travaux de restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau<br>Embauche de chargés de mission | Jusqu'à 80 %<br>Jusqu'à 50 %<br>Jusqu'à 50 % |

# SAUVONS L'EAU ils l'ont fait

## ▸SECTEURS HAUT RHÔNE
### Une opération de restauration qui profite à tous

Trois secteurs du fleuve Rhône situés entre le Lac Léman et Lyon (Chautagne, Belley et Brégnier-Cordon) ont bénéficié d'un programme majeur de conservation et de restauration dans le cadre du Plan Rhône. 23 bras morts (lônes) asséchés du Haut-Rhône présentant encore un intérêt écologique ont été recreusés et remis en eau entre 2003 et 2008. Les débits réservés dans les lônes ont doublé voire triplé. Trois ans après la fin des travaux, les résultats sont là. Sur la plaine alluviale de Chautagne, première réhabilitée, le suivi scientifique mené par le CNRS montre une augmentation de 15 à 70 % des espèces de poissons d'eaux courantes. Ces travaux ont également suscité un attrait pour les habitants et les touristes : les sentiers de promenade, les loisirs nautiques et les itinéraires vélo se sont multipliés.

Coût des opérations : 17 millions d'euros, dont 7,1 millions d'euros financés par l'agence de l'eau.

## ▸VILLE DE VALENCE (26)
### L'eau au cœur du territoire

La ville de Valence, alertée par des associations de protection de l'environnement, a engagé la réhabilitation d'une partie de sa zone humide, en plein centre-ville. Avec l'aide de l'agence de l'eau et du conseil général de la Drôme, la ville a acheté 7 000 m² d'un espace traversé de petits canaux et recelant une grande biodiversité de faune et de flore. L'objectif : faire de ce site un lieu de promenade et de découverte ouvert aux habitants, préserver la biodiversité.

Coût des opérations : 120 000 euros, dont 60 485 euros financés par l'agence de l'eau.



## ▸LAC DU BOURGET (73)
### une démarche collective qui réconcilie développement économique et protection des zones humides

Plus que jamais protégées compte tenu de leur importance, les zones humides font l'objet d'une réglementation stricte : toute zone humide détruite doit obligatoirement être restaurée à hauteur du double de sa surface d'origine, et sur le même territoire.
Pour appliquer cette règle du « 1 pour 2 », Chambéry Métropole a emprunté une voie remarquablement innovante en mettant en place un plan d'action en faveur des zones humides (PAFZH) à l'échelle de la communauté d'agglomération.
Il faut savoir que celles-ci représentent une surface totale de 560 ha répartis sur 15 communes. Urbanisation et construction d'infrastructures routières avaient grignoté une partie importante des zones humides entourant le lac du Bourget.
Face à cette réalité, Chambéry Métropole devait impérativement réagir pour protéger la qualité et la ressource en eau du plus grand lac naturel de France.
Pour ce faire, Chambéry Métropole a joué la carte du collectif en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés. Après un travail poussé de caractérisation des zones humides d'après leurs fonctionnalités, la communauté d'agglomération a conçu un plan d'action à la mesure du bassin versant : restauration et entretien des 29 zones humides les plus détériorées, avec déclaration d'intérêt général et programme d'animation foncière ; protection définitive de 19 zones humides remarquables ; préservation de 113 zones humides par leur inscription dans les documents d'urbanisme ; intégration des zones humides dans les projets d'aménagement.
Au final, un plan d'action gagnant-gagnant, qui sert autant la protection de l'environnement que le développement du territoire.

Coût prévisionnel des opérations : 990 000 euros sur 6 ans, dont 50 % financés par l'agence de l'eau.

# MAIS AUSSI…

60 MILLIONS D'EUROS pour financer l'animation et la réinsertion

120 MILLIONS D'EUROS alloués à la connaissance

25 MILLIONS D'EUROS pour financer la coopération internationale

26 MILLIONS D'EUROS consacrés à l'information et à l'éducation

## Animation de la politique de l'eau

La gestion de l'eau se fait au sein des collectivités et des structures locales. L'agence appuie cette gouvernance locale en finançant le recrutement de chargés de mission « gestion de l'eau ».

Financement de l'agence : 50 % et jusqu'à 80 % pour les territoires sans structure locale.

## Soutien à la réinsertion

Les activités d'entretien des milieux aquatiques ou de gestion des zones humides sont propices à la remobilisation professionnelle. L'agence applique dans le domaine de l'eau les dispositifs nationaux d'aide à l'insertion : appui direct aux postes d'insertion, appui forfaitaire aux postes d'encadrement, recours aux services d'entreprises extérieures pratiquant la réinsertion.

Financement de l'agence : 30 % pour les travaux effectués par des personnes en contrat d'insertion, employées par des entreprises ou associations d'insertion agréées par l'État.

## Investissement dans la connaissance

Les actions d'études, de recherche et d'innovation sont nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'eau ou bien fournissent les éléments d'informations et de décision relatifs aux problèmes émergents : changement climatique, substances médicamenteuses, etc. Outre la production de connaissance mutualisée pour ce qui est des thématiques nationales, l'agence répond à ses propres besoins : connaissance de la ressource en eau, de son état et de ses usages, efficacité des actions mises en œuvre, comportement des bassins, spécificités régionales, adaptation du territoire…

Financement de l'agence : 80 % pour les réseaux de mesure du programme surveillance Directive cadre sur l'eau ou Directive cadre stratégie milieu marin ; 50 % pour les autres réseaux de suivi des milieux, pour les études de connaissance générale, de recherche et d'innovation.

## Coopération à l'international

Dans le cadre de la loi Oudin-Santini, l'agence de l'eau consacre 1 % de ses ressources à la solidarité internationale. En appui des collectivités, l'agence soutient des actions de coopération avec les pays en développement dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Elle contribue également aux actions d'urgence en cas de catastrophe humanitaire.

Financement de l'agence : 50 % pour les travaux et 80 % pour les études préalables (respectivement 40 % et 65 % dans le cas d'ONG soutenues par des maîtres d'ouvrage) ; jusqu'à 80 % pour les projets de gouvernance et de mobilisation.

## Communication et éducation

Il est essentiel que les citoyens portent un nouveau regard sur les cours d'eau et les zones humides, qu'ils les considèrent comme faisant partie intégrante de leur espace de vie, de leur patrimoine et de leur territoire. À ce titre, l'agence développe des actions de communication pour mobiliser acteurs et citoyens : sensibilisation aux enjeux, présentation des opérations et des bénéfices escomptés, valorisation des résultats. Elle soutient également les dispositifs destinés à sensibiliser les scolaires au cycle de l'eau et la préservation des milieux aquatiques.

Financement de l'agence : 50 % pour les actions de communication tout public sur les enjeux milieux et SDAGE ; jusqu'à 30 % pour l'animation d'une plateforme de coordination régionale ; jusqu'à 50 % pour l'éducation scolaire.

## BASSIN DE CORSE : PRIORITÉ À L'ÉQUIPEMENT PERFORMANT DES OUVRAGES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Beauté des paysages, richesse de la biodiversité et qualité des eaux exceptionnelle, la Corse porte décidément bien son surnom d'île de beauté.

Pourtant, certains habitants attendent encore une eau potable de qualité et un assainissement performant. Depuis 2002, les progrès se sont avérés fulgurants pour les grandes agglomérations, Ajaccio et Bastia notamment, qui ont mis à niveau leurs infrastructures. Le défi pour les prochaines années : concentrer les efforts sur les communes rurales, de plaine et de montagne, qui accusent un retard considérable par rapport aux autres régions.

Un défi que les efforts conjugués de l'agence de l'eau, du programme exceptionnel d'investissement (PEI), des conseils généraux et de la Collectivité territoriale de Corse permettront de relever. Dans le cadre du programme d'action « Sauvons l'eau », l'agence prévoit d'investir 92 millions d'euros pour la période 2013-2018. Ces financements sont aussi destinés à sécuriser l'eau potable et à protéger la santé des habitants (protection des captages, pesticides). Ils monteront en puissance sur la qualité des étangs littoraux et la restauration des rivières de plaine.

*On dit d'un fleuve*
*emportant tout*
*qu'il est violent,*
*mais on ne dit jamais rien*
*de la violence des rives*
*qui l'enserrent.*

Bertolt Brecht

# DONNONS-NOUS LES MOYENS DE NOS AMBITIONS

Le programme d'action « Sauvons l'eau » se concentre sur les urgences les plus aiguës pour l'eau, pour lesquelles la capacité à agir est forte, et maintient ainsi les redevances principales au niveau le plus bas de France pour se financer. Il équilibre aides et redevances et ne crée aucune dette. Ce faisant il soutient les investissements des collectivités pour l'eau, investissements vitaux pour tout un pan de l'activité économique et pour l'emploi, autour des métiers de l'eau. Il innove sur les outils financiers et propose désormais des prêts à taux zéro.

FINANCEMENT

## AGIR LÀ OÙ C'EST IMPORTANT, C'EST ÉCONOMISER NOS RESSOURCES

Particulièrement sélectif, le programme d'action 2013-2018 se concentre sur ses enjeux prioritaires : économies d'eau, restauration des milieux aquatiques et protection des captages d'eau potable disposent de moyens au moins doublés. Ils bénéficient de 26,5 % du budget. L'effort sur l'assainissement est par ailleurs poursuivi, comptant avec la gestion durable des services d'eau et d'assainissement, pour plus de 45 % du budget global.

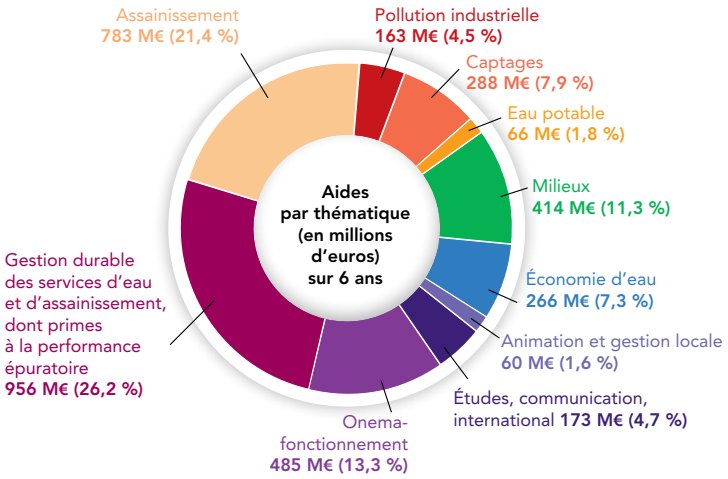




3,65 MILLIARDS D'EUROS pour sauver l'eau

## Investir efficacement

Grâce à cette sélectivité, le montant des investissements du programme d'action « Sauvons l'eau » sera équivalent au programme précédent, inflation prise en compte. Pour une politique en essor, c'est le fruit de grands efforts sur l'efficience pour chaque euro engagé pour sauver l'eau. Des conditions préalables au financement des projets sont requises pour trouver la solution technique optimale : études et schémas directeurs, rehausse progressive du prix minimal de l'eau jusqu'à 0,90 euro hors taxes pour l'eau potable et de 0,70 euro hors taxes pour l'assainissement (réévalué chaque année), exigence d'intercommunalité pour porter les projets (à partir de 2016).

### UN PROGRAMME BÉNÉFIQUE POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

*Sur 6 ans, l'agence de l'eau va investir 3,65 milliards € pour sauver l'eau, qui, par effet de levier, vont générer près de 10 milliards € de travaux sur les territoires Rhône Méditerranée Corse. 14 000 emplois directs seront mobilisés pour la mise en œuvre du programme - dont 10 000 pour le secteur des travaux publics, grand bénéficiaire des actions de protection de l'eau et des milieux aquatiques et 2 500 pour les seules actions de restauration des rivières. Garante de la qualité des eaux, l'agence protège aussi l'activité touristique dont le poids économique est estimé à plus de 5 milliards d'euros.*



## Favoriser l'émergence de projets audacieux pour l'eau

Les maîtres d'ouvrage qui s'engageront sur des thématiques réputées pionnières bénéficieront désormais de bonus : par exemple, les collectivités qui s'engagent dans une restauration morphologique lourde (prioritaire dans le SDAGE) pourront se voir bonifier leurs taux d'aide. Mieux, ils auront un accès réservé au financement d'opérations comme l'éducation des scolaires, l'entretien des rivières, ou la valorisation des paysages. De même les industriels qui s'engagent dans la réduction des substances dangereuses accéderont au financement d'opérations de prévention des pollutions accidentelles ou classiques.

De plus, l'agence de l'eau lancera des appels à projet plus nombreux portant sur les enjeux forts et nouveaux : réduire les émissions de substances dangereuses, gérer les conséquences du pluvial, économiser l'eau, valoriser les effluents, préserver les milieux aquatiques ou les valoriser auprès du public…

Enfin, l'agence ouvre une ligne de prêts à taux zéro de 120 millions d'euros, en réponse à la crise d'accès au crédit des collectivités. Ces prêts sur 10 ans sont ciblés sur les collectivités et proposés en conversion de subventions.

### DES FINANCEMENTS SIMPLES ET LISIBLES

**30%**

**de subvention pour l'accompagnement réglementaire**
(exemples : mise en conformité des systèmes d'assainissement, réduction des pollutions domestiques, réduction des pollutions non toxiques, réduction des pollutions pluviales…)

**50%**

**de subvention pour les actions relevant du SDAGE**
(exemples : réduction des émissions de substances dangereuses, réduction des pollutions agricoles et non agricoles hors captages prioritaires…)

**80%**

**de subvention pour les opérations prioritaires du Grenelle de l'environnement**
(exemples : restauration de la continuité écologique des cours d'eau, acquisition foncière de zones humides, captages prioritaires…) ou dans le cadre de partenariats

## Des contrats sur mesure…

Collectivités, chambres consulaires, fédérations professionnelles, associations… vous avez des projets d'actions sur vos territoires qui répondent aussi aux objectifs d'amélioration et de non dégradation de l'eau et des milieux. Ces projets intéressent l'agence. Afin de renforcer les synergies et d'accompagner la maîtrise d'ouvrage des projets, le programme « Sauvons l'eau » propose des outils partenariaux sous forme de contrats sur mesure incitatifs.

**Ces contrats peuvent prendre la forme de :**

- **contrats de milieux** (rivières, nappes ou baies) à l'échelle de bassin versant
- **contrats mono ou plurithématiques**, mono ou pluri partenariaux à l'échelle de bassin versant (gestion de la ressource, opérations collectives industrielles…). L'agence peut aussi cofinancer des outils portés par d'autres partenaires institutionnels (par exemple un contrat de biodiversité initié par une Région) ;
- **contrats d'agglomération** à l'échelle des grandes collectivités notamment lorsque celles-ci sont à cheval sur plusieurs milieux.

Excepté les contrats de milieux soumis à une procédure particulière d'agrément, l'agence n'impose pas de cadre type pour les contrats.

**Avec des garanties de financement sur la durée et des aides bonifiées**

En contrepartie d'un engagement ferme et précis des parties et d'objectifs concrets à atteindre, ces contrats peuvent offrir des avantages exclusifs aux bénéficiaires :

- la garantie de financement et de taux d'aides pour la durée du contrat ;
- l'accès à des aides majorées jusqu'à 80 % pour des opérations relevant du sdage (par exemple, un projet de restauration d'une rivière, aidée à 50 %, peut être aidée jusqu'à 80 % si l'opération s'inscrit dans le cadre d'un contrat) ;
- la possibilité d'obtenir le financement pour des opérations spécifiques : ce principe suppose un engagement contractuel du bénéficiaire sur une action prioritaire relevant du sdage (économies, d'eau, protection d'un captage, restauration d'une rivière, réduction des rejets de substances dangereuses…).

**Vous vous engagez pour l'eau, l'agence de l'eau est votre alliée.**

**Prenez contact avec nos équipes en délégations régionales.**



REDEVANCE DE L'EAU

## SOLIDAIRES POUR SAUVER L'EAU

L'agence collecte des redevances auprès de toute personne qui prélève de l'eau ou en altère la qualité, pour la redistribuer à ceux qui agissent pour sauver l'eau. Face aux nouveaux défis à relever, la redevance se refonde. Dans un souci de justice fiscale, l'agence ramène la contribution des ménages et assimilés de 90 à 86 % du montant du programme.

### Une fiscalité environnementale au service des territoires

La redevance de l'eau est établie sur le principe « pollueur payeur ». Elle est versée par chaque usager à proportion de sa consommation d'eau et des pollutions émises. L'objectif ? Inciter l'utilisateur - particulier, collectivité, industriel, énergéticien, agriculteur, pêcheur - à une gestion responsable de l'eau, en réduisant sa consommation et en restituant une eau dans le meilleur état possible. Réinvestie auprès des acteurs qui engagent des actions pour protéger l'eau et les milieux aquatiques, cette fiscalité environnementale s'exerce au bénéfice du territoire : chaque euro collecté sur le bassin Rhône-Méditerranée et le bassin de Corse finance une intervention locale pour sauver l'eau.

### La solidarité en sort grandie ; l'initiative des territoires est stimulée

Cette fiscalité environnementale porte en elle le principe d'une gestion solidaire de la charge financière qui incombe inégalement aux territoires pour assurer les services de l'eau et le bon état des eaux naturelles. Elle crée les conditions d'une responsabilité commune de ce bien public qu'est l'eau et d'une exigence commune de bon état des eaux et en même temps elle favorise l'initiative individuelle des territoires grâce aux aides.

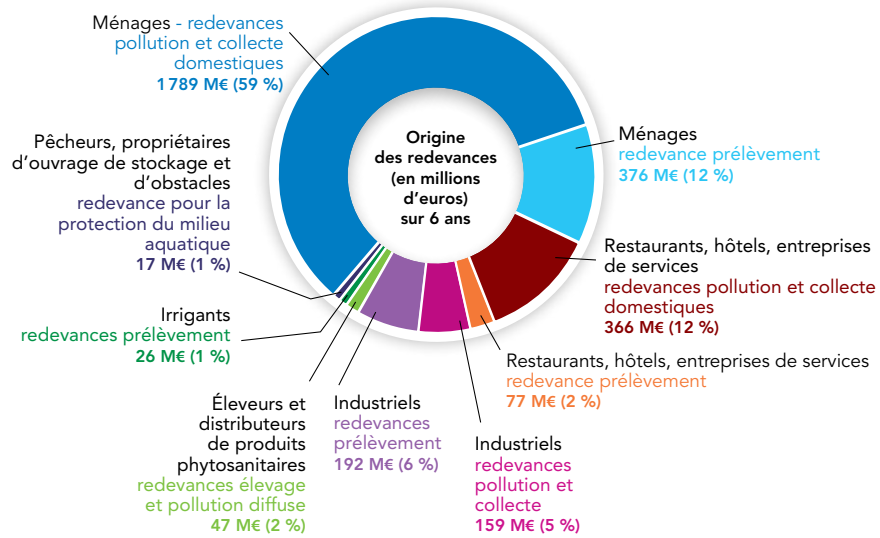

## Des moyens pérennes pour agir dans la durée

La redevance de l'eau étant sa seule ressource financière, l'agence de l'eau s'est imposée sa propre règle d'or : équilibrer recettes et dépenses, et ne pas recourir à la dette.

## Justice fiscale et simplicité

Approuvé à la quasi-unanimité en comités de bassin par les représentants des contribuables, le programme 2013-2018 fait évoluer la redevance vers plus de simplicité, d'efficacité et de justice fiscale :

- plus simple, car le seul critère pour différencier les taux de la redevance pour « prélèvement » est désormais la rareté de la ressource ;
- plus incitative, pour répondre aux priorités des économies d'eau et du changement climatique, avec l'augmentation progressive de la redevance « prélèvement » payée par tous les usagers (collectivités, industriels, agriculteurs) à 20 % des taux plafonds définis par la loi,
- plus juste, elle réduit la part des ménages et assimilés dans le financement du programme de 90 à 86 %, tandis que les redevances payées par les agriculteurs augmentent de 10 %, et celles des industriels (hors énergie) de 7,5 %, soit moins que l'inflation attendue (12 %). Désormais, elle mobilise également les énergéticiens pour contribuer à la politique de l'eau.

Au total l'agence Rhône Méditerranée Corse réussit à conserver les redevances parmi les plus faibles de France, grâce à sa forte sélectivité.

**18 500**
CONTRIBUABLES[1]
paient des redevances sur les prélèvements d'eau et les rejets polluants

**› OBJECTIF :**

- inciter davantage aux économies d'eau, à l'aube du changement climatique
- garantir une juste répartition des efforts

### MUTUALISER DANS L'INTÉRÊT DES USAGERS

*La redevance de l'eau mutualise les ressources des contribuables pour les affecter aux enjeux prioritaires. Elle lisse ainsi le prix de l'eau.*

1- représentant les usagers économiques redevables et l'ensemble des ménages des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.



# ANNEXES FINANCIÈRES

## ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE

*Tableau 1 : Redevance des ménages**

| Années de référence | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Taux cumulés des redevances pollution et collecte domestiques (/m³) | 0,37 | 0,43 | 0,43 | 0,445 | 0,47 | 0,47 | 0,47 |

Dans le cadre du programme d'action 2013-2018, la contribution des ménages* va augmenter progressivement de 10 centimes sur 6 ans, soit au final 1 euro par mois pour un foyer type consommant 120 m³ d'eau par an. L'impact de cette augmentation sur le prix de l'eau reste ainsi limité à 3 % sur une durée de 6 ans, bien en dessous des 12 % d'inflation attendus.

* Ménages et assimilés : administrations, restaurants, hôtels, entreprises de services

*Tableau 2 : Redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique*

Zone 1 : non majorée / Zone 2 : territoires particulièrement sensibles à la pollution où les taux sont majorés

| Éléments constitutifs de la pollution (unité) | Taux en euros / unité pour les années 2013 à 2018 | |
|---|---|---|
| | Zone 1 | Zone 2 |
| Demande chimique en oxygène (kg) | 0,12 | 0,15 |
| Demande biochimique en oxygène en 5 jours (kg) | 0,220 | 0,275 |
| Azote réduit (kg) | 0,35 | 0,44 |
| Phosphore total, organique ou minéral (kg) | 1,00 | 1,25 |
| Matières en suspension (kg) | 0,15 | |
| Matières en suspension rejetées en mer au-delà de 5 km du littoral et à plus de 250 m de profondeur (kg) | 0,003 (0,090 à partir de 2016) | |
| Azote oxydé, nitrites, nitrates (kg) | 0,20 | |
| Toxicité aiguë, hors rejets dans les masses d'eau souterraines (kiloéquitox) | 12,00 | |
| Toxicité aiguë rejetée dans les masses d'eau souterraines (kiloéquitox) | 20,00 | |
| Toxicité aiguë rejetée en mer au-delà de 5 km du littoral et à plus de 250 m de profondeur (kiloéquitox) | 1,00 | |
| Métox, hors rejets dans les masses d'eau souterraines (kg) | 2,20 | |
| Métox, rejetées dans les masses d'eau souterraines (kg) | 3,70 | |
| Composés halogénés absorbables sur charbon actif, hors rejets dans les masses d'eau souterraines (kg) | 9,00 | |
| Composés halogénés absorbables sur charbon actif rejetés dans les masses d'eau souterraines (kg) | 13,80 | |
| Sels dissous (m³ x Siemens/cm) | 0,10 | |
| Chaleur rejetée en mer (mégathermie) | 2,00 | |
| Chaleur rejetée en rivière (mégathermie) | 20,00 | |

## REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE

ZONAGE
DE LA REDEVANCE
SUR LES REJETS
DE DBO$_5$, DCO
ET AZOTE REDUIT

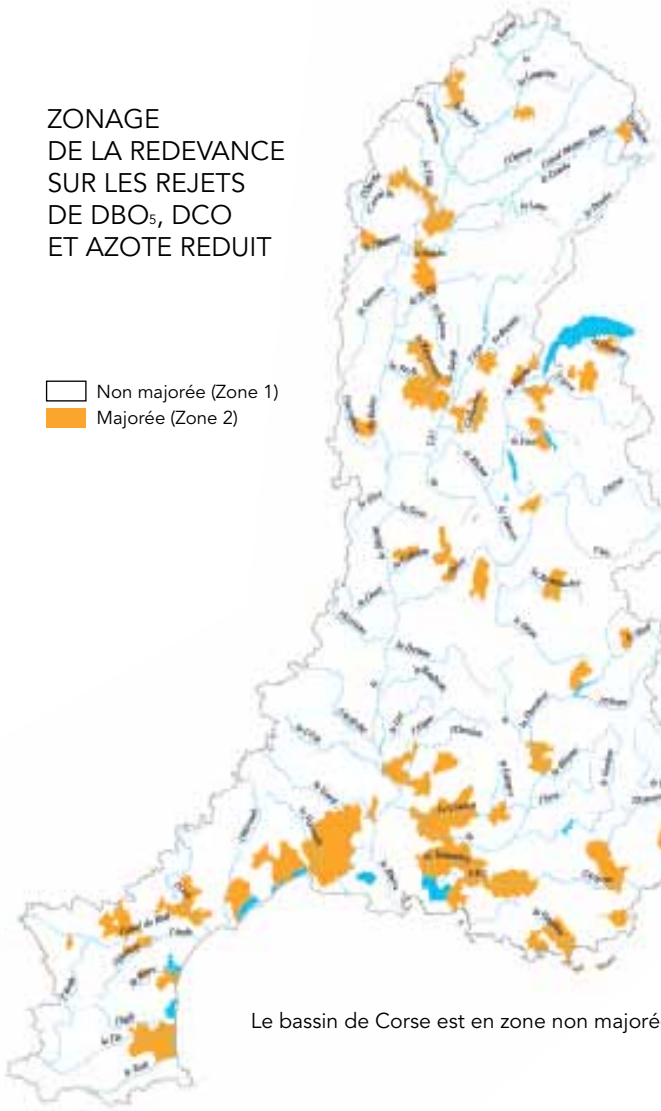


Le bassin de Corse est en zone non majorée.

ZONAGE
DE LA REDEVANCE
SUR LES REJETS
DE PHOSPHORE

Le bassin de Corse est en zone non majorée.

*Tableau 3 : Redevance pour prélèvement d'eau*

Zone A : ressources en eau non déficitaires
Zone B : eaux superficielles de la moyenne et de la basse vallée de la Durance
Zone C : ressources en eau déficitaires
Zone D : zones de répartition des eaux, arrêtées par le Préfet

| Usage | Zone | | Taux en euros / m$^3$ x 1 000 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
| Alimentation en eau potable | A | eaux superficielles | 26,91 | 30,00 | 30,00 | 30,00 | 30,00 | 30,00 |
| | | eaux souterraines | 46,60 | 46,60 | 46,60 | 46,60 | 46,60 | 46,60 |
| | B | - | 45,42 | 54,00 | 54,00 | 54,00 | 54,00 | 54,00 |
| | C et D | eaux superficielles | 55,28 | 68,31 | 68,31 | 68,31 | 68,31 | 68,31 |
| | | eaux souterraines | 64,58 | | | | | |
| Irrigation non gravitaire | A | eaux superficielles | 3,75 | 4,61 | 5,47 | 6,34 | 7,20 | 7,20 |
| | | eaux souterraines | 5,40 | 5,85 | 6,30 | 6,75 | | |
| | B | - | 5,21 | 6,43 | 7,65 | 8,86 | 10,08 | 10,08 |
| | C et D | eaux superficielles | 6,95 | 8,81 | 10,67 | 12,54 | 14,40 | 14,40 |
| | | eaux souterraines | 8,20 | 9,75 | 11,30 | 12,85 | | |
| Irrigation gravitaire | A | eaux superficielles | 0,52 | 0,64 | 0,76 | 0,88 | 1,00 | 1,00 |
| | | eaux souterraines | 0,80 | 0,85 | 0,90 | 0,95 | | |
| | B | - | 0,52 | 0,92 | 1,08 | 1,24 | 1,40 | 1,40 |
| | C et D | eaux superficielles | 1,00 | 1,25 | 1,50 | 1,75 | 2,00 | 2,00 |
| | | eaux souterraines | 1,20 | 1,40 | 1,60 | 1,80 | | |
| Autres usages économiques | A | eaux superficielles | 4,68 | 4,84 | 5 | 5,16 | 5,40 | 5,40 |
| | | eaux souterraines | 8,72 | 8,95 | 9,18 | 9,41 | 9,75 | 9,75 |
| | B | - | 5,63 | 6,66 | 7,69 | 8,72 | 9,75 | 9,75 |
| | C et D | eaux superficielles | 11,20 | 13,80 | 16,40 | 19,00 | 21,60 | 21,60 |
| | | eaux souterraines | 13,48 | 15,51 | 17,54 | 19,57 | | |
| Refroidissement conduisant à une restitution supérieure à 99 % | A | eaux superficielles | 0,26 | 0,45 | 0,63 | 0,82 | 1,00 | 1,00 |
| | | eaux souterraines | 0,32 | 0,49 | 0,66 | 0,83 | | |
| | B | - | 0,38 | 0,64 | 0,89 | 1,15 | 1,40 | 1,40 |
| | C et D | eaux superficielles | 0,52 | 0,89 | 1,26 | 1,63 | 2,00 | 2,00 |
| | | eaux souterraines | 0,56 | 0,92 | 1,28 | 1,64 | | |
| Alimentation des canaux | A | eaux superficielles | 0,11 | 0,15 | 0,15 | 0,15 | 0,15 | 0,15 |
| | | eaux souterraines | 0,15 | | | | | |
| | B | - | 0,14 | 0,16 | 0,16 | 0,16 | 0,16 | 0,16 |
| | C et D | eaux superficielles | 0,16 | 0,17 | 0,17 | 0,17 | 0,17 | 0,17 |
| | | eaux souterraines | 0,16 | | | | | |

## REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT D'EAU

ZONES RELATIVES
AUX EAUX
SOUTERRAINES

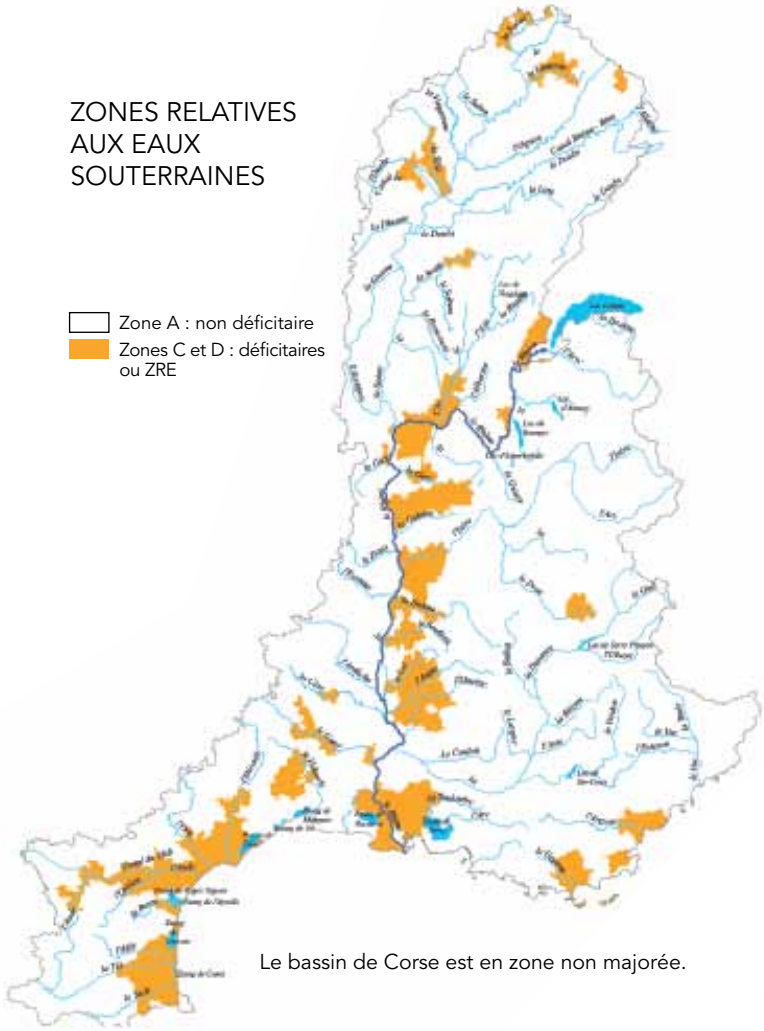

Zone A : non déficitaire
Zones C et D : déficitaires ou ZRE

Le bassin de Corse est en zone non majorée.

ZONES RELATIVES
AUX EAUX
SUPERFICIELLES

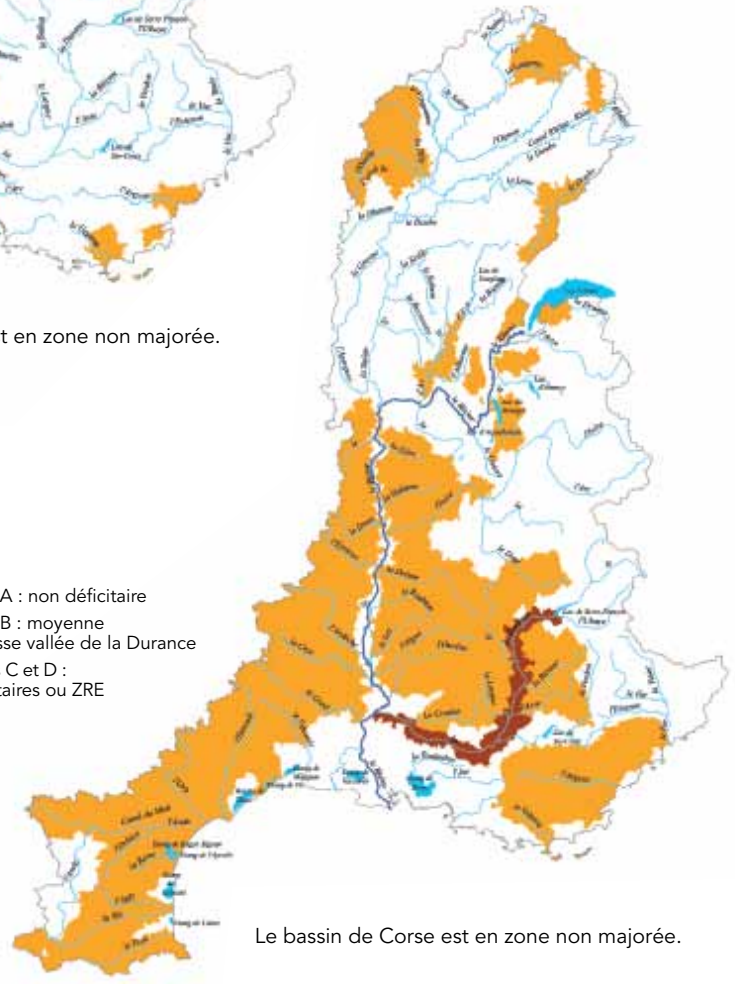

Zone A : non déficitaire
Zone B : moyenne et basse vallée de la Durance
Zones C et D : déficitaires ou ZRE

Le bassin de Corse est en zone non majorée.



Siège agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse
2-4 allée de Lodz
69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 71 26 00

Délégation régionale
Rhône-Alpes
14 rue Jonas Salk
69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 76 19 00

Délégation régionale
de Besançon
Le Cadran - 34 rue de la Corvée
25000 BESANÇON
Tél. 04 26 22 31 00

Délégation régionale
PACA & Corse
Le Noailles - 62, la Canebière
13001 MARSEILLE
Tél. 04 26 22 30 00

Délégation régionale
de Montpellier
Immeuble le Mondial
219 rue le Titien
CS59549
34961 MONTPELLIER Cedex 2
Tél. 04 26 22 32 00

Conception réalisation : Being, agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Impression : Les Deux-Ponts
Photographies : Alain Guillemaud, Camille Moirenc, Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Mare, Marie Perin, Sylvain Mathieu, Laurent Cadilhac, Patrice Pautrat, Éric Caillet, Fabienne Barratier, Priscilla Blond, SOLVAY, I. Eudes, Commune d'Ille sur Têt

www.eaurmc.fr